



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 juillet 2016
19 heures 00

EB/MG

N° 002030

Aménagement Urbain
- programme de
réhabilitation et de
performance
énergétique du
patrimoine communal
- contractualisation -
avenant 2016

Affiché le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 12 juillet 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 6 juillet 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La loi de Transition Energétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 qui s'est fixé comme objectifs nationaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4),
- La réduction de notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012,
- Part des énergies renouvelables de 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et de 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Souhaitant contribuer à l'atteinte de ces objectifs, la commune d'APT a établi pour l'année 2016, un programme de réhabilitation et de performance énergétique portant sur le patrimoine communal détaillé dans le dossier de demande de subvention ci-annexé.

Cinq sites prioritaires ont ainsi été identifiés :

- Site 1 : L'école des Cordeliers,
- Site 2 : Le groupe scolaire La Ruche
- Site 3 : Le judo club,
- Site 4 : Le gymnase Mickaël Guigou,
- Site 5 : Eclairage public, qui fait, par ailleurs l'objet d'une demande de participation dans le cadre du TEPCV sur le territoire Luberon Haute Provence.

Ce dernier a comme objectifs :

- de limiter les émissions de CO2 responsables de l'effet de serre,
- de réduire les rejets polluants de gaz carbonique,
- de prémunir la collectivité face à l'augmentation des prix de l'énergie en augmentation constante ces dernières années en réduisant sa consommation énergétique,
- de mettre aux normes ses bâtiments, dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité,
- d'améliorer la qualité du service rendu auprès d'un public prioritaire qu'est le jeune public dans les domaines de la fiabilité et du confort.

Le montant de ce programme est estimé à 131 368.41 €HT soit 157 642.10 €TTC.

Le plan de financement prévisionnel proposé est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Site 1 : Ecole des Cordeliers	27 159.57 €		
Site 2 : Le Groupe scolaire La Ruche / Les Romarins	5 095.84 €	TEPCV (17%)*	22 868.00 €
Site n°3 : Le Judo Club	9 711.00 €	Contractualisation CD 84 (55 %)	72 600.00 €
Site n°4 : Le Gymnase Mickaël Guigou	2 232.00 €	Autofinancement (28 %)	35 900.41 €
Site n°5 : Eclairage public	87 170.00 €		
TOTAL HT	131 368.41 €	TOTAL HT	131 368.41 €
TOTAL TTC	157 642.10 €	TOTAL TTC	157 642.10 €

Vu les objectifs fixés en matière d'efficacité énergétique mentionnés dans la loi concernant la transition énergétique pour la croissance verte adoptée du 17 août 2015,

Vu les objectifs fixés en matière d'efficacité énergétiques (soit - 25 % de consommation énergétique finale et -35 % d'émission de Gaz à effet de serre d'ici 2030) contenus dans la déclinaison territoriale du Schéma Régional Climat Air Energie à l'échelle du Pays d'APT, issue de la loi Grenelle et approuvé par l'assemblée régionale Provence Alpes Côte d'Azur le 28 juin 2013 et arrêté par le Préfet de Région le 17 juillet 2013,

Vu le dispositif de contractualisation en faveur des communes pour l'année 2016 mis en place par le Conseil Départemental de Vaucluse,

Considérant la demande de participation financière portant sur la rénovation du parc public de la commune d'Apt, délibération n° 1960 du 1^{er} mars 2016, dans le cadre du dispositif « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) sur le territoire Luberon – Haute-Provence »,

Considérant la notion d'exemplarité, le souhait et la volonté de la commune d'APT de contribuer pleinement aux objectifs mentionnés dans la loi de la transition énergétique pour la

croissance verte adoptée du 17 août 2015,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve le programme de réhabilitation et de performance énergétique portant sur le patrimoine communal comme établi dans le dossier de demande de subvention ci-annexé.

Approuve le dossier de demande de subvention ci-annexé correspondant à la mise en place d'un programme de réhabilitation et de performance énergétique portant sur le patrimoine communal.

Sollicite, pour la réalisation du programme de réhabilitation et de performance énergétique portant sur le patrimoine communal, la contractualisation au titre de l'avenant 2016 mise en place par le Département de Vaucluse.

Approuve le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Site 1 : Ecole des Cordeliers	27 159.57 €		
Site 2 : Le Groupe scolaire La Ruche / Les Romarins	5 095.84 €	TEPCV (17%)*	22 868.00 €
Site n°3 : Le Judo Club	9 711.00 €	Contractualisation CD 84 (55 %)	72 600.00 €
Site n°4 : Le Gymnase Mickaël Guigou	2 232.00 €	Autofinancement (28 %)	35 900.41 €
Site n°5 : Eclairage public	87 170.00 €		
TOTAL HT	131 368.41 €	TOTAL HT	131 368.41 €
TOTAL TTC	157 642.10 €	TOTAL TTC	157 642.10 €

Précise que le programme portant sur exclusivement l'éclairage public a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif Territoire à Energie pour la Croissance Verte « Luberon Haute Provence : pour un territoire de partage de l'énergie »

S'engage à inscrire au Budget la participation correspondante (autofinancement) de la Ville d'Apt, à préfinancer l'opération, à prendre en charge le complément de financement nécessaire dans l'hypothèse où les montants attribués se révéleraient inférieurs aux montants sollicités et à informer les services instructeurs de toute modification des éléments ci-dessus.

Précise que la collectivité dispose jusqu'au 31 décembre 2016 pour en solliciter la formalisation

Autorise Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI